

Le MAIRE informe l'assemblée qu'il a été obligé de demander au Juge d'Instance de NANCY, la nomination d'un expert pour examiner l'état de l'immeuble sis 32 Grande Rue à LUDRES et appartenant à Monsieur DUCRET Rober domicilié à FLEVILLE DEVANT NANCY.

Cet immeuble menace ruine et constitue un danger pour la sécurité publique, notamment pour les locataires.

Monsieur F. BOUCHARD, Architecte Expert près la Cour d'Appel de NANCY, 12 Rue des Loups à NANCY, a été désigné.

Monsieur BOUCHARD a rendu son rapport et demande le règlement de ses frais et honoraires, le tout s'élevant à 700Fr,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- les frais relatifs à l'expertise de l'immeuble de Monsieur DUCRET seront payés par la Commune ainsi que tous les autres frais qui pourraient survenir à cette occasion.

Ils seront ensuite mis en recouvrement sur le propriétaire dès que l'arrêté de péril aura été pris.